

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2256

2 décembre 2006

SOMMAIRE

Adler Toy Holding, S.à r.l., Luxembourg	108261	Jendra S.A., Luxembourg	108263
Adler Toy Investment, S.à r.l., Luxembourg	108260	Julius Textile Investment, S.à r.l., Luxembourg	108251
Aronney, S.à r.l., Luxembourg	108262	Kensington Assets S.A., Luxembourg	108262
Aronney, S.à r.l., Luxembourg	108263	Kobelco Luxembourg S.A., Luxembourg	108250
Aster 1 S.A., Luxembourg	108261	Las Cases S.A., Luxembourg	108250
Aster 2 S.A., Luxembourg	108262	Linar S.A., Bereldange	108288
Creative Concepts Holding S.A.	108279	Luxnews, S.à r.l., Stadtbredimus	108264
CWE Property Holdings, S.à r.l., Luxembourg	108261	Memory Keepers S.A., Luxembourg	108260
Daian, S.à r.l., Luxembourg	108260	Mercury Interactive Luxembourg S.A., Luxembourg	108242
Daian, S.à r.l., Luxembourg	108287	MIH, S.à r.l., Luxembourg	108264
Daian, S.à r.l., Luxembourg	108288	New Star Global Property Management (Luxembourg One), S.à r.l., Luxembourg	108250
Defica S.A., Luxembourg	108264	Nightingale S.A., Luxembourg	108261
Desifaldi S.A., Luxembourg	108288	Nouvelle Etoile S.A., Luxembourg	108251
ETV Capital II, S.à r.l., Luxembourg	108264	Obegi Chemicals Group S.A.H., Luxembourg	108241
Euro Partner S.A., Luxembourg	108278	Paddington Investments S.A., Luxembourg	108278
Europarc Kerpen F1-F4 S.A., Luxembourg	108243	Possneck, S.à r.l., Luxembourg	108254
Farfinance I S.A., Luxembourg	108279	Purple Luxembourg S.A., Luxembourg	108279
Finflux Investissements S.A., Luxembourg	108251	S.C.I. ADZ, Mondercange	108262
G.E. Chemical Company S.A., Luxembourg	108263	Setanta Sports, S.à r.l., Luxembourg	108260
Gaminghouse S.A., Luxembourg	108265	Solvadis Holding, S.à r.l., Luxembourg	108263
Georose 1, S.à r.l., Mamer	108242	TerraVia S.A., Transports Internationaux, Bettembourg	108288
Hevert S.A., Luxembourg	108279	Wimbledon Finance Services S.A., Luxembourg	108287
Hoctofin S.A.H., Luxembourg	108259	ZML Investments, S.à r.l., Luxembourg	108242
Intelsat (Poland) Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Luxembourg	108242		
Irenne S.A., Luxembourg	108280		
Jackpot 2, S.à r.l., Luxembourg	108280		

OBEGI CHEMICALS GROUP S.A., Société Anonyme Holding, (anc. INKEMA GROUP).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.689.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Signature.

(116849.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

GEOROSE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.583.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 202 du 23 avril 1997, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 968 du 29 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour GEOROSE 1

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(112366.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

**INTELSAT (POLAND) Sp. z o.o. LUXEMBOURG BRANCH,
(anc. RAVEL INVESTMENT Sp. z o.o. LUXEMBOURG BRANCH).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 117.291.

Lors des résolutions adoptées par le conseil de gérance de INTELSAT (POLAND) Sp. z o.o. (anciennement RAVEL INVESTMENTS Sp. z o.o.), société principale de la Succursale, en date du 21 septembre 2006, il a été décidé:

- que la dénomination sociale de la Succursale de Luxembourg est changée de RAVEL INVESTMENT Sp. z o.o. LUXEMBOURG BRANCH EN INTELSAT (POLAND) Sp. z o.o. LUXEMBOURG BRANCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour INTELSAT (POLAND) Sp. z o.o. LUXEMBOURG BRANCH

C. Baflast

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113940.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

ZML INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 146.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias-Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.893.

L'adresse professionnelle de Madame Catherine Koch, gérante unique de la société ZML INVESTMENTS, S.à r.l., est 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour ZML INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114027.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

MERCURY INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 86.558.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 931 du 19 juin 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV01060, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURY INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(116620.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

EUROPARC KERPEN F1-F4 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 120.731.

 —
STATUTES

In the year two thousand six, on the eighteenth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- EUROPARC HOLDING S.A., a «société anonyme» incorporated and existing under Luxembourg law, as by deed of the undersigned notary, enacted on this same day, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg,

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, duly represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Ole Sørensen, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 September 2006;

2.- AMESCROSS LIMITED, a «Limited company» incorporated and existing under the laws of England, established and having its registered office at 31 Corsham street, London, N1 6DR with registration no. 05758936,

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., prementioned and again represented by the same pre-named signatories with said capacities,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 September 2006.

Said proxies, after being signed ne varietur, by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is formed hereafter, a joint stock company (société anonyme) under the name EUROPARC KERPEN F1-F4 S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) per share

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. Towards third parties, the company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday in the month of June of each year at 12.30 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. In case the company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The thirty-one (31) shares have been subscribed to as follows:

1.- EUROPARC HOLDING S.A. prenamed, thirty shares	30
2.- AMESCROSS LIMITED, prenamed, one share	1
Total: thirty-one shares	31

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

108246

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand eight hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

- 1.- The company BLISWORTH MANAGEMENT S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 108 626);
- 2.- The company O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 106 911);
- 3.- The company ROADE ONE MANAGEMENT S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 108 627).

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- EUROPARC HOLDING S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, par acte dressé par le notaire soussigné, en date de ce même jour, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Ole Sørensen, employé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2006;

2.- AMESCROSS LIMITED, une société constituée et existant sous le droit anglais, établie et ayant son siège social au 31 Corsham street, London, N1 6DR enregistrée sous le numéro 05758936,

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., prédésignée, et de même représentée aux fins des présentes par les mêmes signataires agissant en leurs mêmes capacités,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination EUROPARC KERPEN F1-F4 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment

de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 12.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ième}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trente et une (31) actions ont été souscrites comme suit:

1.- EUROPARC HOLDING S.A. prénommée, trente actions	30
2.- AMESCROSS LIMITED, prénommée, une action	1
Total: trente et une actions	31

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

1.- BLISWORTH MANAGEMENT S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 108 626);

2.- O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 106 911);

3.- ROADE ONE MANAGEMENT S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 108 627).

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, O. Sørensen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2006, vol. 907, fol. 61, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(116718.3/239/443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG ONE), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.700,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 114.068.

Extraits des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2006

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Christophe Cahuzac et M. Enzo Guastaferrri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113952.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

KOBELCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.528.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale de la société statuant à l'unanimité que le siège de la société a été transféré à l'adresse suivante:

46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

B. Vermeiren

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113987.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

LAS CASES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 80.082.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Las Cases S.A.

Signatures

(116628.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

NOUVELLE ETOILE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 89.945.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 octobre 2006 que:

1. Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, a été élue administrateur.

Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113953.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

JULIUS TEXTILE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 118.860.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 octobre 2006

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 15 octobre 2006 de M. Godfrey Abel et a nommé en remplacement, avec effet au 15 octobre 2006 et pour une durée indéterminée, M. Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Christophe Cahuzac, M. Mathias Hink, M. Ion Florescu et M. François Bourgon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113954.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

FINFLUX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 120.767.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Galle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 5 octobre 2006.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINFLUX INVESTISSEMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 9 octobre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2006, vol. 539, fol. 20, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2006.

J. Seckler.

(116935.3/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

POSSNECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 120.755.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AUDLEY ESTATES, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.005, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Mathieu Laurent, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 25, 2006.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of POSSNECK, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share

capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on October 1st, and ends on September 30th of the following year.

Art. 21. Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by AUDLEY ESTATES, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30th, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Joannes Baptista Brekelmans, born on July 19, 1960 in Breda, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Hille-Paul Schut, born on September 29, 1977, in The Hague, the Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AUDLEY ESTATES, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.005, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Mathieu Laurent, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 25 octobre 2006.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de POSSNECK, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

AUDLEY ESTATES, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean Baptista Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977, à La Haye, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Laurent, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 907, fol. 72, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(116859.3/239/338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

HOCTOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.554.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue maniere extraordinaire le 1^{er} mars 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114023.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

SETANTA SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 114.943.

—
EXTRAIT

Il résulte entre autres d'une résolution de l'associé unique de la société du 11 septembre 2006 que:

- Monsieur Michael Alan Fleisher, avocat, né le 1^{er} juin 1958 à Toronto, Canada, demeurant à Londres SW6 6NQ (Royaume-Uni) au 15, Woodlawn Road, a été nommé au poste de gérant de la société avec effet au 11 septembre 2006.

- Mademoiselle Louise Mary Burke, née le 17 juillet 1965 à Dublin, Irlande, demeurant à Londres N11 3PT (Royaume-Uni) au 13, Highgrove Close, a été nommée au poste de gérant de la société avec effet au 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113955.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 115.738.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 octobre 2006

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 15 octobre 2006 de M. Godfrey Abel et a nommé en remplacement, avec effet au 15 octobre 2006 et pour une durée indéterminée, M. Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Christophe Cahuzac, M. Mathias Hink, M. Ion Florescu et M. François Bourgon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113956.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

DAIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.736.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(116654.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

MEMORY KEEPERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.085.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Signature.

(116634.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

ADLER TOY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,-.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 115.826.*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 octobre 2006*

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 15 octobre 2006 de M. Godfrey Abel et a nommé en remplacement, avec effet au 15 octobre 2006 et pour une durée indéterminée, M. Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Christophe Cahuzac, M. Mathias Hink, M. Ion Florescu et M. François Bourgon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113959.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

ASTER 1 S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 102.811.*Extraits d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 octobre 2006*

Les actionnaires ont approuvé la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel et ont nommé en remplacement avec effet immédiat, M. Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

M. Christian Wildmoser, M. Christophe Cahuzac, M. Howard Poulson, M. Marc Boughton, et Mme Emanuela Brero.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113963.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

NIGHTINGALE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 94.466.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(116640.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

CWE PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 63.633.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juin 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07250, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CWE PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

(116621.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

108262

S.C.I. ADZ, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3932 Mondercange, 19, route de Limpach.
R. C. Luxembourg E 151.

—
DISSOLUTION

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2006

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution de dissoudre avec effet immédiat la société S.C.I. ADZ, Société Civile Immobilière, ayant son siège social au 19, route de Limpach, L-3932 Mondercange.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2006.

A. Feiereisen / D. Dramicanin / Z. Stanisavljevic.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113978.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

ARONNEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 80.798.

—
EXTRAIT

Le 30 mai 2002, la société de droit des Iles Vierges Britanniques REEVES MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), a cédé 500 parts sociales - soit l'entière du capital social - de la société ARONNEY, à la société anonyme holding de droit luxembourgeois FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.795.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113986.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

ASTER 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 102.802.

Extraits d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 octobre 2006

Les actionnaires ont approuvé la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel et ont nommé en remplacement avec effet immédiat, M. Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

M. Christian Wildmoser, M. Christophe Cahuzac, M. Howard Poulson, M. Marc Boughton, et Mme Emanuela Brero.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113991.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

KENSINGTON ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 94.861.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(116639.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

ARONNEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 80.798.

Il résulte d'un contrat de cession conclu en date du 18 août 2006 que:

l'associée unique, la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H. établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au R.C. de Luxembourg sous le numéro B 81.795,

a cédé 500 parts qu'elle détenait dans le capital social de la Société à

la société MULTIPLE ENTREPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C. de Luxembourg sous le numéro B 37.095.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113990.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

SOLVADIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.067.800,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 111.081.

Extrait des résolutions par l'associé unique en date du 15 octobre 2006

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 15 octobre 2006 de M. Godfrey Abel et a nommé en remplacement, avec effet au 15 octobre 2006 et pour une durée indéterminée, M. Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit: M. Christophe Cahuzac et M. Michael Schöber.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113995.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

G.E. CHEMICAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 105.001.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BV06107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

N. Schaeffer

Avocat à la Cour

(116627.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

JENDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.209.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Signature

Un mandataire

(116636.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

ETV CAPITAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.551.*Extrait des résolutions prises par le Conseil de gérance le 13 octobre 2006*

Est nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en remplacement de M. Godfrey Abel, démissionnaire.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Christophe Cahuzac, M. Francois Bourgon et M. William Holwell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114012.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

MIH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.025,-.**Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 81.458.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 7 septembre 2006 que MIH HOLDINGS LIMITED, associé unique de la Société, a transféré une part sociale détenue dans la Société à, MIH (BVI) LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à c/o Havelet Trust Company (BVI) Limited, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et enregistrée au Registry of Corporate Affairs of the British Virgin Islands sous le numéro 87699.

MIH HOLDINGS LIMITED détient donc 520 parts sociales et MIH (BVI) LIMITED détient 1 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114015.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

DEFICA S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 101.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07182, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

Signature

(116635.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

LUXNEWS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-5429 Stadtbredimus, Im Dieffert.
R. C. Luxembourg B 15.771.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Esch/Alzette, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXNEWS, S.à r.l.

Signature

(116637.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

GAMINGHOUSE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 120.007.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of GAMINGHOUSE S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.007 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 4, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The Meeting was opened at ten fifteen and chaired by Séverine Michel, master-at-law, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- The shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Waiver of the convening notices;
- 2) Conversion of the existing shares of the Company into Class A1 shares having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated;
- 3) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,687,914.- so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- to EUR 3,718,914.- by the creation and issue of 449,364 Class A1 shares, 464,864 Class A2 shares and 929,729 Class B shares with a par value of EUR 2.- each, having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated; subscriptions and payments.
- 4) Acknowledgement of the transfer of the share owned by Séverine Michel in the Company to JACKPOT 2, S.à r.l.;
- 5) Approval of the issuance of (i) 1,157,800 class A1 convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 2,315,600.- (ii) 1,157,800 class A2 convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 2,315,600.- and (iii) 2,315,600 class B convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 4,631,200.-
- 6) Restatement of the articles of association of the Company.
- 7) Appointment of additional directors.

IV.- The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing 15,500 shares of the Company into Class A1 shares having a par value of EUR 2.- each, and having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated pursuant to the sixth resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,687,914.- so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- to EUR 3,718,914.- by the creation and issue of 449,364 Class A1 shares, 464,864 Class A2 shares and 929,729 Class B shares with a par value of EUR 2.- each, having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated; subscriptions and payments.

Subscriptions and Payments

The shareholders of the Company accept the following subscriptions and payments to be allocated to the share capital account of the Company and waive, to the extent necessary, their preferential subscription rights in respect of the capital increase:

- JACKPOT 2, S.à r.l., hereby represented by Séverine Michel, declares to subscribe for 449,364 Class A1 shares and for 929,729 Class B shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 2,758,186.-;
- LAURO 12 SpA, hereby represented by Séverine Michel, by virtue of a proxy given in Milan on October 16, 2006, declares to subscribe for 371,891 Class A2 shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 743,782.-;

- Rodolfo Molo, hereby represented by Séverine Michel, by virtue of a proxy given in Milan on October 16, 2006, declares to subscribe to 92,973 Class A2 shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 185,946.-.

The said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The cash contribution is evidenced to the undersigned notary by a banking blocking certificate (certificat de blocage).

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge the transfer of the share owned by Séverine Michel in the Company to JACK-POT 2, S.à r.l. effective as of the date hereof.

Fifth resolution

The Meetings resolves to approve the issuance, by the Company, of (i) 1,157,800 class A1 convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 2,315,600.-, (ii) 1,157,800 class A2 convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 2,315,600.- and (iii) 2,315,600 class B convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 4,631,200.- (collectively, the Convertible Bonds) to be governed by the terms and conditions adopted by the board of managers of the Company (the Terms and Conditions) to be subscribed for in consideration for a payment in cash, and the shareholders undertake to vote their shares in the Company in favour of the conversion of the Convertible Bonds into shares of the Company in accordance with the Terms and Conditions.

Sixth resolution

The Meeting resolves to restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Form and name.** There exists among the subscribers and all those who become owners of Shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of GAMINGHOUSE S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political, economic, social or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, permitted to Luxembourg companies under the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at three million seven hundred eighteen thousand nine hundred fourteen euro (EUR 3,718,914.-) consisting of four hundred sixty four thousand eight hundred sixty four (464,864) Class A1 ordinary voting shares, in registered form, with par value of two euro (EUR 2.-) each (the Class A1 Shares), four hundred sixty four thousand eight hundred sixty four (464,864) Class A2 ordinary voting shares, in registered form, with par value of two euro (EUR 2.-) each (the Class A2 Shares, and, collectively with the Class A1 Shares, the Class A Shares), and nine

hundred twenty nine thousand seven hundred twenty nine (929,729) Class B convertible non-voting preferred shares, in registered form, with par value of two euro (EUR 2.-) each (the Class B Shares), all fully paid up. The Class A Shares and the Class B Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of these Articles.

5.3. The Class B Shares shall be converted into Class A1 Shares of the Company in the following circumstances:

- (i) upon the occurrence of the fifth anniversary of the date of incorporation of the Company;
- (ii) upon the Company's ordinary voting shares being admitted to trading on a regulated stock exchange or secondary market for securities;
- (iii) upon the Company no longer exercising control over its subsidiary GAMING INVEST, S.à r.l., control meaning for the purpose hereof the ownership of 50% of the voting shares plus one share;
- (iv) at the request of each holder of Class B Shares, upon the owners of the Class A1 Shares and the Class A2 Shares entering into an agreement to transfer all of the Class A Shares to a third party or third parties;
- (v) at the request of each holder of Class B Shares, upon the shares of GIOCHI HOLDING S.p.A., and/or LAURO OTTO S.p.A. and/or AREA GIOCHI HOLDING S.p.A. and/or SISAL S.p.A. being admitted to trading on a regulated stock exchange or secondary market for securities; or
- (vi) at the request of each holder of Class B Shares, upon the Company's subsidiary, GAMING INVEST, S.à r.l., no longer exercising control, directly or indirectly, over GIOCHI HOLDING S.p.A., and/or LAURO OTTO S.p.A., and/or AREA GIOCHI HOLDING S.p.A., and/or SISAL S.p.A., control having the same meaning as in subparagraph (iii) of the Article 5.3.

Requests under subparagraphs (iv) to (vi) shall be sent to the Company by registered mail and be accompanied by documentation evidencing the occurrence of relevant event.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder during business hours. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in this register. The register may be updated by any director of the Company upon evidence of such transfer of Shares, any share capital increase or any other change affecting the ownership of the Shares.

Art. 7. Profit sharing rights.

7.1. First preferred dividend

Each Class B Share is entitled (without prejudice to the terms of Article 20 of these Articles) to a first cumulative preferred dividend of 0.5% per year of the par value per Class B Share up to the maximum amount specified below. The cumulative preferred dividend with respect to the Class B Shares shall, each time there shall be a dividend distribution of the Company, be payable in preference to any dividends being paid to the Class A Shares. Such cumulative preferred dividend may not exceed, in the aggregate, an amount equal to EUR 50,000.-.

7.2. Second preferred dividend

Thereafter, each Class A Share is entitled (without prejudice to the terms of Article 20 of these Articles) to a second cumulative preferred dividend of 0.5% per year of the par value per Class A Share up to the maximum amount specified below. The cumulative preferred dividend with respect to the Class A Shares shall, each time there shall be a dividend distribution of the Company, be payable only after any cumulative preferred dividends payable in respect of the Class B Shares have been paid in full. Such cumulative preferred dividend may not exceed, in the aggregate, an amount equal to EUR 50,000.-.

7.3. Further profit sharing rights

After the payment of the first and second cumulative preferred dividends, each Class A and each Class B share shall be entitled to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the total number of Shares in existence.

Art. 8. Transfer of Shares. During the first five years following the date of incorporation of the Company, the Shares may not be offered for transfer or sale, save for the occurrence of any of the circumstances described in Article 5.3, subparagraphs (ii) through (vi) of the Articles.

Furthermore, Shares shall be transferable only subject to and in accordance with the terms and conditions of a shareholders agreement to be entered into on or about the date hereof among the Company, the holder(s) of Class A Shares and the holder(s) of Class B Shares, as this agreement may subsequently be amended from time to time (the Shareholders Agreement).

Art. 9. Redemption of Shares. The Company shall have the right and the power subject to the terms and conditions of the Shareholders Agreement and within the limits set forth by the Law to acquire, sell and redeem Shares in its own capital.

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company.

10.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

10.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the

registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the 15th of June of each year at 3.00 p.m. Luxembourg time or at such other date and time as may be specified in the convening notice of meeting, provided that such date shall be no later than June 30 of such year.

10.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the majority of the board of directors of the Company, the circumstances so require.

10.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting delivered by the majority of the board of directors of the Company or upon request in writing of any shareholders representing at least one fifth of the share capital of the Company specifying an agenda for the meeting.

Art. 11. Shareholders voting rights.

11.1. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares which it owns. Each Class A Share carries one vote. The holder(s) of Class B Shares have no voting rights whatsoever, except as provided for:

- (i) in subparagraph (iii) of Article 13.3 below; and
- (ii) by Law.

11.2. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority vote of those shareholders present or represented and voting.

11.3. Each shareholder may appoint by proxy in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, a representative who need not be a shareholder, to represent it at general meetings of shareholders of the Company.

11.4. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.6. The resolutions of shareholders can, to the extent permitted by the Law, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders entitled to vote thereon. In this case, each such shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing on one or several counterparts which are deemed to constitute the resolutions.

Art. 12. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

12.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

12.2. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and at least 75% of the voting capital is represented. Resolutions to amend any provisions of the Articles, in order to be adopted, must be carried out by the favourable vote of at least 75% of the voting capital.

12.3. If, at a meeting convened to resolve on the matters referred to in Article 12.2, the quorum set forth therein is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The same quorum required by Article 12.2 shall apply. Where the resolution of the general meeting of shareholders is to change the rights of a certain class of shares, quorum and majority requirement must be satisfied for each affected class of shares.

12.4. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 13. Management - Appointment of the board of directors.

13.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of six (6) members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

13.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

13.3. As long as the Class A1 Shares represent 50% or less of the entire capital of the Company, the election of directors shall take place as follows unless otherwise agreed by all holders of Class A Shares:

- (i) candidates for directors' mandates for election by the general meeting shall be exclusively presented as follows:
 - (a) each shareholder or group of shareholders holding 16.6% or more of the total number of Class A Shares shall have the right to present one (1) candidate for such number of Class A Shares held which equals to 16.6% of the total number of Class A Shares;
 - (b) each shareholder or group of shareholders holding 10% or more of the total number of Class A Shares which has not presented (alone or with other holders of Class A Shares) any candidate pursuant to subparagraph (a) preceding shall have the right to present one (1) candidate;

(ii) if (and only if) only 5 candidates are presented at the general meeting of shareholders of the Company, the holders of Class A2 shares which have presented candidates in accordance with subparagraph (i) preceding shall be entitled to present one additional candidate, so that there are 6 candidates;

(iii) if (and only if) less than 5 candidates are presented at the general meeting of shareholders of the Company, each holder or group of holders of Class A Shares which has presented candidates in accordance with subparagraph (i) preceding shall be entitled to present additional candidates so that there are at least 6 candidates;

(iv) if one or more of the 6 members of the board of directors fails to be elected by the favourable vote of more than 50% of the voting shares, then no director shall be deemed to have been elected and the general meeting shall be reconvened for the immediately subsequent business day. At such reconvened meeting, candidates shall be presented again in accordance with the provisions of subparagraphs (i), (ii) and (iii) preceding and the Class B Shares shall have the right to intervene and vote for the election of the members of the board of directors, provided that, if one or more of the 6 members of the board of directors fails to be elected by the favourable vote of more than 50% of the shares (including the Class B Shares) present or represented and voting at such reconvened meeting, then no director shall be deemed to have been elected and this subparagraph (iv) shall apply again.

13.4. If the Class A1 Shares represent more than 50% of the entire capital of the Company, then each shareholder shall be entitled to present any number of candidates for election by the general meeting and candidates shall be elected by a simple majority vote.

13.5. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors shall elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company, it being understood that any director so elected to fill a vacancy must be chosen from among candidates to be presented for that purpose by the shareholders of the same class that presented the director whose mandate became vacant. While a vacancy exists on the board of directors, the directors elected on the presentation of the class other than the one that presented the director whose mandate became vacant, shall, with a view to the appointment of a replacement director, vote only in favor a candidate so presented by the shareholders of the latter class.

Art. 14. Operation of the board of directors.

14.1. The board of directors of the Company shall appoint a chairman among the A1 directors and it may choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company. The board of directors of the Company may also appoint one or more vice chairmen among the A1 directors, who shall carry out the functions and have the powers of the chairman in case of his absence or impediment.

14.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

14.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

14.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

14.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

14.6. Subject to Article 14.7 of these Articles, the board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman (or if the chairman is not present, the vice-chairman) shall have a casting vote. If, for any reason, no chairman or vice-chairman (if any) is present or represented, the eldest of the A1 directors present at the meeting shall act as chairman.

14.7. Whenever the board of directors is required to adopt a resolution on one of the matters listed in this Article 14.7, it can deliberate and/or act validly only if 5 directors are present or represented, and resolutions will only be passed if carried by the affirmative vote of at least 5 directors:

(i) the convening of an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of amending these Articles (other than any capital increase not exceeding the amount stated under subparagraph (ii) below);

(ii) merger, demerger, increase in capital (exceeding 10,000,000.- euro including share premiums), issue of bonds or other financial instruments, setting up joint-ventures, entering into partnership agreements or, where applicable, any proposal to convene a meeting of the shareholders to resolve upon the above subjects;

(iii) the acquisition, sale or rental of companies or enterprises if the value of the transaction is in excess of 10,000,000.- euro;

(iv) the acquisition or sale of shareholdings or other interests in other companies if the value of the transaction is in excess of 10,000,000.- euro, and the disposal or sale of shares owned by the Company in the capital of its subsidiaries, regardless of the value of the transaction;

(v) entering into agreements of any kind with shareholders of the Company, or with entities that control such a shareholder directly or indirectly, or with entities, other than companies directly or indirectly controlled by the Company, that are directly or indirectly controlled by a shareholder or are affiliated to such a shareholder;

(vi) the adoption or amendment of the Company's budget or business plan;

(vii) entering into a financing contract for an amount in excess of 50,000,000.- euro; granting mortgages or other sureties, pledges or other similar rights in respect of any tangible or intangible assets of the Company; agreeing to any material amendment to any such contract or instrument;

(viii) adopting any restructuring or reorganization plan for the Company or its subsidiaries;

(ix) determining the salaries of the directors, any Managing Director and/or any General Manager of the Company and of the Company's direct or indirect subsidiaries, including, where applicable, their rights to stock options; and

(x) determining the voting instructions for shareholders' meetings of subsidiaries of the Company pertaining to the matters listed in this Article 14.7, (i) through (ix), as well as to the appointment and dismissal of directors and the appointment and dismissal of auditors.

If, in relation to the voting instructions for the shareholders' meeting of a subsidiary of the Company relating to the appointment of directors, the qualified majority required under no. (x) of the paragraph 14.7 cannot be obtained, then, as long as the total number of directors on the board of the subsidiary is 6, each of the directors of the Company shall nominate a person to be appointed as director of the said subsidiary (it being understood that no director shall be barred from nominating him/herself) and the Chairman of the Company shall, acting alone, vote the shares of the Company in the shareholders' meeting of the subsidiary to appoint as directors the persons so nominated, and as chairman the person nominated by the Chairman of the Company.

14.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

14.9. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 15. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art 16. Executive committee - delegation of powers. The board of directors of the Company may appoint an Executive Committee made up of board members, and the board may determine its rules of operation and powers.

The board of directors of the Company is further authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the chairman or the joint signatures of two directors (one of whom must be a director appointed among the candidates designated by the holders of Class A1 Shares) in all matters, or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflicts of interest.

18.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction. A conflict of interest shall not be deemed to exist in case of ordinary operations concluded under normal terms and conditions.

18.4. To the extent permissible under Luxembourg law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the directors, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or

deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

Art. 19. Statutory auditor.

19.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment.

19.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above.

21.2. The balance of such profits may be distributed, after payment of the first and second cumulative preferred dividend as per Article 7 of these Articles, to the shareholders pro rata based on the aggregate number of Shares.

21.3. The dividends may be paid in any currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law, and taking into account the provisions of Article 7 of these Articles.

Art. 22. Dissolution - Bankruptcy - Liquidation.

22.1. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of any or all of the shareholders will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must resolve, in accordance with Articles 12.2 and 12.3 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company, and set the terms and conditions thereof.

22.2. In the event of a liquidation of the Company, the Class B Shares shall first be entitled to receive an amount equal to the par value of such Class B Shares. After such payment to the Class B Shares shall have been made, the Class A Shares shall be entitled to receive an amount equal to the par value of such Class A Shares. Thereafter, all Shares shall have an equal and pro rata entitlement in the liquidation surplus.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law. All matters in respect of the Company shall further be subject to any agreement which may be entered into among the partners from time to time.»

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint immediately the following persons as directors of the Company:

- Jean-Pierre Winandy, born on September 16, 1953 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Alain Steichen, born on April 28, 1958 in Luxembourg, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- Mr Joseph Gammal, born in Paris (F), on 30 November 1928, with address in L-1311 Luxembourg, 11, bd Marcel Cahen.

Their mandate shall expire immediately after the annual general meeting to be held in 2012 deliberating on the financial statements at December 31, 2011.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de GAMINGHOUSE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.007 (la Société), constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée fut ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Séverine Michel, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes, le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que l'ensemble du capital souscrit de la Société est représenté à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est en droit de délibérer sur tous les points repris à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) renonciation aux formalités de convocation;
2) transformation des actions existantes de la Société en actions de la Classe A1, assorties des droits et obligations spécifiés dans les statuts de la Société tels qu'ils seront adoptés à nouveau;

3) augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 3.687.914,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 3.718.914,- par la création et l'émission de 449.364 actions de la Classe A1, 464.864 actions de la Classe A2 et 929.729 actions de la Classe B, ayant une valeur au pair de EUR 2,- chacune, assorties des droits et obligations spécifiés dans les statuts de la Société tels qu'ils seront adoptés à nouveau; souscriptions et paiements;

4) cession de l'action de la Société détenue par Séverine Michel à JACKPOT 2, S.à r.l.;

5) approbation de l'émission de (i) 1.157.800 obligations convertibles de la classe A1, pour une valeur au pair totale de EUR 2.315.600,-; (ii) 1.157.800 obligations convertibles de la classe A2, pour une valeur au pair totale de EUR 2.315.600,-; et (iii) 2.315.600 obligations convertibles de la classe B, pour une valeur au pair totale de EUR 4.631.200,-;

6) refonte complète des statuts de la Société; et

7) élection d'administrateurs supplémentaires de la Société.

IV. L'Assemblée, à l'unanimité, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société ayant été dûment invités et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transformer les 15.500 actions existantes de la Société en actions de la Classe A1, ayant une valeur au pair de EUR 2,- chacune, assorties des droits et obligations spécifiés dans les statuts de la Société tels qu'ils seront adoptés à nouveau conformément à la sixième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 3.687.914,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 3.718.914,- par la création et l'émission de 449.364 actions de la Classe A1, 464.964 actions de la Classe A2 et 929.729 actions de la Classe B, ayant une valeur au pair de EUR 2,- chacune, assorties des droits et obligations spécifiés dans les statuts de la Société tels qu'ils seront adoptés à nouveau.

Souscriptions et Paiements

Les actionnaires de la Société acceptent les souscriptions suivantes et les paiements correspondants à affecter au capital social de la Société et renoncent, pour autant que de besoin, à leur droit de souscription préférentiel afférant à l'augmentation de capital:

- JACKPOT 2, S.à r.l., représentée par Séverine Michel, déclare souscrire à 449.364 actions de la Classe A1 et à 929.729 actions de la Classe B, et libérer ces actions entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 2.758.186,-;

- LAURO 12 SpA, représentée par Séverine Michel suivant procuration émise à Milan le 16 octobre 2006, déclare souscrire à 371.891 actions de la Classe A2, et libérer ces actions entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 743.782,-;

- Rodolfo Molo, représenté par Séverine Michel suivant procuration émise à Milan le 16 octobre 2006, déclare souscrire à 92.973 actions de la Classe A2, et libérer ces actions entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 185.946,-.

Les procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

L'apport en espèces est prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage émis par une banque.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cession de l'action de la Société détenue par Séverine Michel à JACKPOT, S.à r.l., avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'émission par la Société de (i) 1.157.800 obligations convertibles de la classe A1, pour une valeur au pair totale de EUR 2.315.600,-; (ii) 1.157.800 obligations convertibles de la classe A2, pour une valeur au pair totale de EUR 2.315.600,-; et (iii) 2.315.600 obligations convertibles de la classe B, pour une valeur au pair totale de EUR 4.631.200,- (collectivement, les Obligations Convertibles), lesquelles seront régies par des conditions à adopter

par le conseil d'administration de la Société (les Conditions des Obligations) et seront souscrites moyennant des apports en espèces, et les actionnaires s'engagent à exercer leur droit de vote afférant à leurs actions de la Société en faveur de la conversion des Obligations Convertibles en actions de la Société conformément aux Conditions des Obligations.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'adopter un nouveau texte de statuts pour la Société, comme suit:

«**Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il est formé, entre les souscripteurs et toutes les personnes qui deviendront titulaires des Actions émises ci-après une société anonyme sous la dénomination de GAMINGHOUSE S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre lieu dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

2.2. Les succursales, filiales et bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par simple décision du conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société en son siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1. La Société est établie pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans la forme requise pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et la gestion desdites participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre façon des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificats de dépôt et tout autre instrument de créance et plus généralement toutes sûretés ou instruments financiers émis par tout groupement privé ou public. Elle peut participer à la création, au développement, au management et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou de tout autre droit de propriété industrielle de toute nature ou origine.

4.2. La Société peut recourir à l'emprunt sous toutes formes. Elle peut émettre des obligations, des titres de prêt, des billets à ordre et tout autre titre de créance et/ou sûreté. La Société peut prêter des fonds en ce compris, sans limitation, la souscription d'emprunt et/ou l'émission de sûretés au profit de ses filiales, des sociétés qui lui sont liées et/ou toute autre société. La Société peut également accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

4.3. La Société peut également utiliser des techniques et instruments en rapport avec ses investissements aux fins d'assurer leur bonne gestion, en ce compris des techniques et instruments voués à protéger la Société contre les risques liés au crédit, au cours de change, aux taux d'intérêt, ou tout autre risque.

4.4. La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, et toutes transactions mobilières ou immobilières si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, autorisées aux sociétés de droit luxembourgeois conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi).

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit s'élève à trois millions sept cent dix-huit mille neuf cent quatorze euros (EUR 3.718.914), divisé en quatre cent soixante quatre mille huit cent soixante quatre (464.864) Actions de classe A1 ordinaires pourvues du droit de vote ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, (les Actions de classe A1), quatre cent soixante quatre mille huit cent soixante quatre (464.864) Actions de classe A2 ordinaires pourvues du droit de vote ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, (les Actions de classe A2 et avec les Actions de classe A1, les Actions de classe A) et neuf cent vingt neuf mille sept cent vingt neuf (929.729) Actions préférentielles sans droit de vote convertibles de classe B ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune toutes souscrites et entièrement libérées. Les Actions de classe A et les Actions de classe B sont collectivement désignées ci-après les Actions.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans la forme requise pour la modification des présents Statuts.

5.3. Les Actions de classe B peuvent être transformées en Actions de classe A1 de la Société dans les cas suivants:

- (i) au cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société;
- (ii) si les actions ordinaires pourvues du droit de vote sont admises sur un marché réglementé ou un marché secondaire;
- (iii) si la Société n'exerce plus le contrôle de sa filiale GAMING INVEST, S.à r.l, contrôle signifiant aux fins des présentes la possession de 50% des actions ayant le droit de vote plus une action;
- (iv) à la demande de tout porteur d'Actions de classe B, si les porteurs d'Actions de classe A1 et d'Actions de classe A2 s'engagent dans une transaction relative au transfert de toutes les Actions de classe A au profit d'un ou plusieurs tiers;

(v) à la demande de tout porteur d'Actions de classe B, si les actions de GIOCHI HOLDING S.p.A et/ou LAURA OTTO S.p.A et/ou AREA GIOCHI HOLDING S.p.A et/ou SISAL S.p.A sont admises sur un marché réglementé ou un marché secondaire; ou

(vi) à la demande de tout porteur d'Actions de classe B, si la filiale de la Société GAMING INVEST, S.à r.l. n'exerce plus le contrôle, direct ou indirect, de GIOCHI HOLDING S.p.A et/ou LAURA OTTO S.p.A et/ou AREA GIOCHI HOLDING S.p.A et/ou SISAL S.p.A, contrôle ayant le même sens que dans le (iii) de l'article 5.3.

Toute demande basée sur les paragraphes (iv) à (vi) doit être adressée à la Société par lettre recommandée accompagnée des documents prouvant la réalisation de l'événement servant de base à la demande.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et demeureront sous la forme nominative.

6.2. Un registre des actionnaires doit être conservé au siège de la Société, il doit être accessible à chaque actionnaire pendant les heures de bureau. Ce registre doit mentionner le nom de chaque actionnaire, son domicile ou domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, les sommes versées pour lesdites Actions, les mouvements de ces Actions et la date desdits mouvements. La propriété des Actions sera établie par la mention sur ce registre. Le registre doit être mis à jour par tout administrateur lors de la survenance de tout mouvement d'Actions, toute augmentation de capital ou tout autre changement concernant la propriété des Actions.

Art. 7. Droit aux dividendes.

7.1. Premier dividende préférentiel

Chaque Action de classe B donne le droit (sans préjudice des termes de l'article 20 des Statuts) à un premier dividende cumulatif et préférentiel égal à 0,5% par an de la valeur nominal de chaque Action de classe B à hauteur du montant maximal fixé ci-dessous. Le dividende cumulatif et préférentiel lié aux Actions de classe B doit, chaque fois qu'il y a distribution de dividendes par la Société, être payable par priorité aux dividendes payés aux Actions de classe A. Ce dividende cumulatif et préférentiel ne peut excéder, au total, un montant égal à EUR 50.000,-.

7.2. Second dividende préférentiel

Ensuite, chaque Action de classe A donne le droit (sans préjudice des termes de l'article 20 des Statuts) à un second dividende cumulatif et préférentiel égal à 0,5% par an de la valeur nominal de chaque Action de classe A à hauteur du montant maximal fixé ci-dessous. Le dividende cumulatif et préférentiel lié aux Actions de classe A doit, chaque fois qu'il y a distribution de dividendes par la Société, être payable seulement après que tout dividende cumulatif et préférentiel lié aux Actions de classe B ait été entièrement payé. Ce dividende cumulatif et préférentiel ne peut excéder, au total, un montant égal à EUR 50.000,-.

7.3. Droits aux dividendes excédentaires

Après paiement des premiers et seconds dividendes cumulatifs et préférentiels, chaque Action de classe A et chaque Action de classe B donne droit à l'actif social et aux dividendes de la Société proportionnellement aux nombre total d'Actions existantes.

Art. 8. Négociation des Actions. Pendant les cinq années suivant la date de constitution de la Société, les Actions ne pourront pas être transférées ou cédées, à l'exception des cas visés à l'article 5.3. paragraphes (ii) à (vi) des Statuts.

De plus, les Actions ne pourront être transférées que conformément aux termes et conditions contenus dans le pacte d'actionnaires devant être conclu à la présente date ou autour de la présente date entre la Société, le(s) porteur(s) d'Actions de classe A et le(s) porteur(s) d'Actions de classe B, ce pacte pouvant être amendé par la suite (le Pacte d'Actionnaires).

Art. 9. Rachat d'Actions. La Société dispose du droit et des pouvoirs, dans le respect des dispositions du Pacte d'Actionnaires, et dans les limites fixées par la Loi, pour acquérir, vendre et racheter ses propres Actions.

Art. 10. Assemblées générales des actionnaires de la Société.

10.1. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée a le pouvoir de représenter l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour réaliser, exécuter ou ratifier tout acte relatif à l'objet social de la Société.

10.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit, conformément à la Loi, à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la ville à désigner par les convocations, le 15 juin de chaque année à 15.00 heures, heure de Luxembourg, ou à tout autre date et horaire spécifié par les convocations, à condition que ladite date ne soit pas postérieure au 30 juin de chaque année.

10.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si, selon la majorité des membres du conseil d'administration estime que les circonstances le requièrent.

10.4. Les autres assemblées générales d'actionnaires de la Société peuvent être tenues aux lieu et date spécifiés par les convocations établies par la majorité des membres du conseil d'administration ou, sur demande écrite, par tout actionnaire représentant au moins un cinquième du capital social de la Société fixant un ordre du jour à la réunion.

Art. 11. Droit de vote des actionnaires.

11.1. Chaque actionnaire peut participer aux assemblées générales quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. Chaque Action de classe A donne droit à un vote. Les porteurs d'Actions de classe B ne disposent pas du droit de vote à l'exception de ce qui est stipulé:

- (i) par le paragraphe (iii) de l'article 13.3. ci-dessous; et
- (ii) par la Loi.

11.2. En dehors de ce qui est requis par la Loi ou par les Statuts, les décisions prises en assemblée générale des actionnaires de la Société sont valablement prises par un vote à la majorité simple des actionnaires votants présents ou représentés.

11.3. Chaque actionnaire peut désigner un représentant par écrit, soit par acte original, télécopie, câble, télégramme ou télex, ce dernier n'ayant pas besoin d'être actionnaire, aux fins de le représenter aux assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.4. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées d'actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication grâce auquel les participants peuvent se parler, s'entendre et délibérer de façon effective. Une telle participation à une assemblée est considérée comme la présence de la personne à ladite assemblée.

11.5. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée, et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.6. Les décisions des actionnaires peuvent, dans les limites de la Loi, au lieu d'être prises en assemblée générale, être prises par écrit par tous les actionnaires ayant le droit d'y voter. Dans ce cas, chaque actionnaire doit recevoir un projet explicite des décisions soumises, et doit voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui sont réputés être les décisions.

Art. 12. Délais, quorum, pouvoirs et convocations.

12.1. Les délais de convocation et quorum requis par la loi doivent gouverner les convocations et la tenue des assemblées générales d'actionnaires de la Société, sauf exceptions stipulées au présent article.

12.2. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier toute stipulation des Statuts ne peut être valablement tenue sans que l'ordre du jour ne mentionne les modifications statutaires proposées et qu'au moins 75% des actions ayant le droit de vote soient représentées. Les décisions modifiant les stipulations des Statuts doivent, pour être adoptées, recevoir le vote favorable d'au moins 75% des actions ayant le droit de vote.

12.3. Si, à une assemblée convoquée pour délibérer sur les points mentionnés à l'article 12.2, le quorum requis n'est pas atteint, une seconde assemblée doit être convoquée, conformément aux Statuts, par avis de convocation publié deux fois à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation doit mentionner l'ordre du jour ainsi que la date et les résultats de l'assemblée précédente. Le quorum requis à l'article 12.2 s'appliquera. Lorsque les décisions de l'assemblée générale des actionnaires modifient les droits attachés à certaines catégories d'actions, le quorum et la majorité requis doivent être remplis pour chaque catégorie d'action concernée.

12.4. Toutefois, la nationalité de la Société ne peut être changée et les obligations des actionnaires augmentées qu'avec le consentement unanime des actionnaires et obligataires.

Art. 13. Administration - Nomination du conseil d'administration.

13.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de six (6) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de six ans et sont rééligibles.

13.2. Les administrateurs sont désignés par les actionnaires de la Société en assemblée générale. Les actionnaires de la Société déterminent également leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs peuvent être révoqués ad nutum et/ou remplacés à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

13.3. Tant que les Actions de classe A1 représentent 50% ou moins du capital social de la Société, la désignation des administrateurs a lieu comme suit, sauf à ce que les porteurs d'Actions de classe A en décident autrement:

(i) les candidats aux mandats d'administrateurs ne peuvent se présenter que conformément à ce qui suit:

(a) chaque actionnaire ou groupe d'actionnaire détenant 16,6% ou plus des Actions de classe A a le droit de présenter un (1) candidat pour le nombre des Actions de classe A détenues égal à 16,6% du total des Actions de classe A;

(b) chaque actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant 10% ou plus des Actions de classe A qui n'a pas présenté de candidat (seul ou avec d'autres porteurs d'Actions de classe A) conformément au (a) précédent, peut présenter un (1) candidat;

(ii) si (et seulement si) seulement cinq (5) candidats sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, les porteurs d'Actions de classe A2 qui ont présenté des candidats conformément au paragraphe (i) ci-dessus peuvent présenter un candidat supplémentaire, afin qu'il y ait six candidats;

(iii) si (et seulement si) moins de cinq (5) candidats sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, chaque porteur ou groupe de porteurs d'Actions de classe A qui ont présenté des candidats conformément au paragraphe (i) ci-dessus peuvent présenter des candidats supplémentaires afin qu'il y ait au moins six (6) candidats;

(iv) si un ou plus des six (6) membres du conseil d'administration n'est pas élu avec un vote favorable de plus de 50% des actions ayant le droit de vote, aucun administrateur ne sera réputé être élu et l'assemblée générale devra être re-convoquée le jour ouvrable suivant. Lors de l'assemblée re-convoquée, les candidats doivent être présentés conformément aux (i), (ii) et (iii) du présent article et les Actions de classe B auront le droit de vote pour l'élection des membres du conseil d'administration, à condition que, si un, ou plus, des six membres du conseil d'administration n'est pas élu par le vote favorable de plus de 50% des actions (incluant les Actions de classe B) présentes ou représentées et votant à cette assemblée re-convoquée, aucun administrateur ne sera alors réputé être élu et le présent paragraphe (iv) s'appliquera encore.

13.4. Si les Actions de classe A1 représentent plus de 50% du capital de la Société, chaque actionnaire aura le droit de présenter le nombre de candidats qu'il souhaite à l'élection par l'assemblée générale et les candidats seront élus à la majorité simple.

13.5. Dans le cas d'une vacance de l'office d'un administrateur pour cause de mort, de pension ou autre, les administrateurs restant élisent par vote à la majorité, un administrateur pour pallier cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, étant entendu que tout administrateur élu pour pallier une vacance doit être choisi parmi les candidats présentés à cette fin par les actionnaires de la même classe que ceux ayant présenté l'administrateur dont le poste est vacant. En cas de vacance au conseil d'administration, les administrateurs élus issus d'une

classe autre que celle qui a présenté l'administrateur dont le mandat est vacant, doivent, en vue de pourvoir au remplacement de l'administrateur, voter seulement en faveur du candidat présenté par les actionnaires de cette dernière classe.

Art. 14. Fonctionnement du conseil d'administration.

14.1. Le conseil d'administration nomme un président parmi les administrateurs A1 et choisit un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et est responsable de la tenue des procès-verbaux du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut également nommer un ou plusieurs vice-présidents parmi les administrateurs A1, ces derniers disposent des mêmes pouvoirs que le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

14.2. Les réunions du conseil d'administration seront convoquées par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui doit se trouver, en principe, à Luxembourg.

14.3. Une convocation écrite aux réunions du conseil d'administration doit être donnée aux administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant le tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence doit être mentionnée dans l'avis de convocation.

14.4. Une convocation écrite ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration de la Société au cours desquelles l'ensemble des administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil d'administration. Il peut être renoncé à la convocation écrite par l'approbation écrite soit par acte original, télécopie, câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation écrite spécifique n'est pas requise pour les réunions se tenant aux lieux et dates fixés par une décision précédente du conseil d'administration de la Société.

14.5. Tout administrateur de la Société peut intervenir en nommant soit par acte original, télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur en tant que son représentant.

14.6. Sous réserve de l'article 14.7. des Statuts, le conseil d'administration de la Société peut délibérer et/ou agir valablement seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Au cas où les votes pour et contre une décision sont égaux, le président (ou, en son absence, le vice-président) bénéficiera d'un vote prépondérant. Si, pour quelque raison que ce soit, le président et le vice-président (s'il en existe) ne sont présents ou représentés, le plus âgé des administrateurs A1 présent à la réunion occupera les fonctions de président.

14.7. Lorsque le conseil d'administration doit adopter une décision sur un des sujets listés au présent article, il peut délibérer et/ou agir seulement si cinq (5) administrateurs sont présents ou représentés, et les décisions seront adoptées si elles reçoivent le vote d'au moins cinq (5) administrateurs:

(i) la convocation d'une assemblée générale extraordinaire en vue de modifier les Statuts (sauf pour toute augmentation de capital ne dépassant pas le montant spécifié au paragraphe (ii) ci-dessous;

(ii) fusion, scission, augmentation de capital (excédant 10.000.000,- euros en ce compris la prime d'émission), création d'obligations ou d'autres instruments financiers, création de joint-ventures, création de société de personnes ou, lorsque cela est applicable, toute proposition de convoquer une assemblée d'actionnaires devant statuer sur ces sujets;

(iii) l'acquisition, la cession, la location de sociétés ou d'entreprise lorsque la valeur de la transaction excède 10.000.000,- euros;

(iv) l'acquisition, ou la cession d'actions ou d'autres participations dans d'autres sociétés lorsque la valeur de la transaction excède 10.000.000,- euros, et la cession d'actions possédées par la Société au capital de ses filiales, quel que soit le montant de la transaction;

(v) la conclusion d'accords de toute nature avec des actionnaires de la Société ou avec des entités contrôlant ledit actionnaire, directement ou indirectement, autres que des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société, qui sont contrôlées directement ou indirectement par un actionnaire ou sont affiliées au dit actionnaire;

(vi) l'adoption ou la modification du budget ou du business plan de la Société;

(vii) la conclusion d'un accord de financement pour un montant supérieur à 50.000.000,- euros; la concession d'hypothèque ou d'autres sûretés, nantissements ou autres droits similaires relatifs à des actifs corporels ou incorporels de la Société; l'accord sur la modification de tout contrat ou instrument de cette catégorie;

(viii) l'adoption de tout plan de restructuration ou de réorganisation de la Société ou de ses filiales;

(ix) la fixation de la rémunération des administrateurs, de tout directeur et/ou tout directeur général de la Société et des filiales directes ou indirectes de la Société, en ce compris, le cas échéant, leur droit aux stock-options; et

(x) la détermination des instructions de vote aux assemblées générales des filiales de la Société concernant les sujets listés à l'article 14.7 (i) à (ix), de même que la nomination et la révocation des administrateurs et la nomination et la révocation des commissaires aux comptes.

Si, concernant les instructions de vote pour les assemblées d'actionnaires d'une filiale de la Société relative à la nomination des administrateurs, la majorité requise paragraphe (x) de l'article 14.7 ne peut être obtenue, aussi longtemps que le nombre de membres du conseil d'administration de la filiale est égal à six, chaque administrateur de la Société doit désigner une personne aux fonctions d'administrateur de ladite filiale (étant entendu qu'aucun administrateur ne peut être empêché de se désigner lui-même) et le président de la Société peut, agissant seul, voter au nom de la Société à l'assemblée des actionnaires de la filiale afin de nommer en tant qu'administrateur les personnes ainsi désignées et en tant que président la personne désignée par le président de la Société.

14.8. Nonobstant ce qui a été exposé ci-dessus, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être adoptée par écrit, à la condition que ladite décision soit précédée d'une délibération entre les administrateurs. Une telle décision comprendra un ou plusieurs documents contenant les décisions signées par chacun et par l'ensemble des administrateurs (résolution circulaire). La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

14.9. Les procès-verbaux des décisions du conseil d'administration de la Société doivent être signés par le président du conseil d'administration de la société qui a présidé la réunion ou par deux administrateurs de la Société. Les copies ou extraits de procès-verbaux qui doivent être produits lors de procédures judiciaires ou autres doivent être signés par le secrétaire (s'il y en a un) ou par un administrateur de la société.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 16. Comité exécutif - Délégations de pouvoirs. Le conseil d'administration peut nommer un Comité Exécutif composé d'administrateurs, le conseil d'administration détermine ses règles de fonctionnement et pouvoirs.

Le conseil d'administration peut nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, aux fins de remplir des fonctions spécifiques au sein de la Société.

Art. 17. Engagement de la Société. La Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du président du conseil d'administration ou par la signature conjointe de deux administrateurs (l'un d'eux devant être administrateur nommé parmi les candidats désignés par les porteurs d'Actions de classe A1) dans toutes matières, ou par la signature conjointe ou simple de toute personne à qui pouvoir aura été donné par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites dudit pouvoir.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

18.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre Société ou entreprise ne doit être altéré ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société y sont intéressés ou sont administrateur, associé, dirigeant ou salarié de ladite société ou entreprise.

18.2. Tout administrateur ou dirigeant de la Société qui occupe les fonctions d'administrateur, dirigeant ou de salarié de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou s'engager en affaires ne doit pas, par la simple raison de cette affiliation avec cette société ou entreprise, être empêché d'étudier, de voter ou d'agir sur quelque sujet que ce soit en relation avec ledit contrat ou engagement en affaires.

18.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une toute transaction de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette transaction. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de cet administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires de la Société qui ratifiera cette transaction. Un conflit d'intérêt ne saurait être présumé dans le cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales.

18.4. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des actionnaires concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté (le cas échéant) s'ils les ont encourus suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

Art. 19. Commissaire aux comptes.

19.1. Les opérations de la Société doivent être vérifiées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes doit (doivent) être désigné(s) pour une durée n'excédant pas six ans et peut (peuvent) être rééligible(s).

19.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes est (sont) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut (peuvent) être remplacé(s) à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, avec ou sans motif.

Art. 20. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Affectation des profits.

21.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'existant ou tel qu'augmenté ou réduit conformément à l'article 5 ci-dessus.

21.2. Le solde des profits peut être distribué, après paiement des premiers et seconds dividendes cumulatifs et préférentiels institués par l'article 7 des Statuts, aux actionnaires, au prorata du nombre total d'actions détenues.

21.3. Les dividendes peuvent être versés dans la devise choisie par le conseil d'administration de la Société et payée aux lieu et date déterminés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de verser des acomptes sur dividendes dans les conditions et limites fixées par la Loi, en accord avec les stipulations de l'article 7 des Statuts.

Art. 22. Dissolution - Faillite - Liquidation.

22.1. L'insolvabilité ou la faillite ou toute procédure similaire de chacun ou de tous les actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les actionnaires doivent décider, conformément aux articles 12.2 et 12.3 des Statuts, la dissolution et la liquidation de la société et en fixer les termes et conditions.

22.2. En cas de liquidation de la Société, les Actions de classe B recevront en priorité un montant égal à la valeur nominale des Actions de classe B. Après le paiement aux Actions de classe B effectué, les Actions de classe A recevront en priorité un montant égal à la valeur nominale des Actions de classe A. Ensuite, toutes les Actions recevront au prorata un égal montant du surplus de l'excédent de liquidation.

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une dérogation spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la Loi. Toutes matières relatives à la Société pourront également être soumises à tout accord pouvant être conclu périodiquement entre les actionnaires.»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'élire les personnes suivantes comme administrateurs de la Société, avec effet immédiat:

- Jean-Pierre Winandy, né à Luxembourg, le 16 septembre 1953, ayant son adresse professionnelle à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Alain Steichen, né à Luxembourg, le 28 avril 1958, ayant son adresse professionnelle à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

- Joseph Gammal, né à Paris (F), le 30 novembre 1928, avec adresse professionnelle à L-1311 Luxembourg, 11, bd Marcel Cahen.

Leur mandat viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2012, laquelle devra approuver les comptes annuels pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, F. Stolz-Page, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, vol. 155S, fol. 79, case 4. – Reçu 36.879,14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(116924.3/230/867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

EURO PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 59.254.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(116661.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

PADDINGTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 94.672.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(116641.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

FARFINANCE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.029.

Le Conseil d'administrateur tenu le 25 septembre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Luca Lazzati de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 25 septembre 2006, Monsieur Sébastien Felici, né le 31 mai 1978 à Villerupt en France, résidente professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
FARFINANCE I S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114026.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

CREATIVE CONCEPTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 80.628.

EXTRAIT

- Le siège social de la société à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt est dénoncé avec effet immédiat.
- Le commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED et les administrateurs LAYCA (MANAGEMENT) S.A., NAIRE (MANAGEMENT) S.A., NUTAN (MANAGEMENT) S.A. ont démissionné avec effet immédiat.
- MERCURIA SERVICES S.A. résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation signée en date du 9 février 2001.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour extrait conforme
MERCURIA SERVICES S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114028.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

HEVERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.353.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006 réf. LSO-BV07069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING
Signature

(116638.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

PURPLE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 84.868.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 488 du 27 mars 2002.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

(116653.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

108280

IRENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 114.918.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les données en relation avec Madame Catherine Koch, administrateur de catégorie B de la Société:

L'adresse professionnelle de Madame Catherine Koch est la suivante:
8-10, rue Mathias Hardt,
L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour IRENNE S.A.

MERCURIA SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114029.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

JACKPOT 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-

Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 119.928.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

JACKPOT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, duly represented by Ms Séverine Michel, manager, with professional address at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

by virtue of a power of attorney, given in New Jersey, on October 16, 2006.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. JACKPOT, S.à r.l. is the sole shareholder of JACKPOT 2, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119 928 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 4, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is presently set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a par value of EUR 25.- each.

III. The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 487,500.- so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 500,000.- by the creation and issue of 19,500 shares of the Company with a par value of EUR 25.- each; subscriptions and payments;

2) Approval of the issuance of 277,872 convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 6,946,800.-;

3) Restatement of the articles of association of the Company; and

4) Designation of the managers of the Company as class A or class B managers.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 487,500.- so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- up to EUR 500,000.- by the creation and issue of 19,500 with a par value of EUR 25.- each.

Subscription - Payment

The sole shareholder of the Company accepts the following subscriptions and payments to be allocated to the share capital account of the Company:

- JACKPOT, S.à r.l., represented as stated above and declares to subscribe for 19,039 new shares, each with a par value of EUR 25.- and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 475,975.-

- GLCP SISAL INVESTMENT L.P., a limited partnership organised under the Delaware Revised Partnership Act, with registration number 4210958, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle

County, Delaware 19808, USA, hereby represented by Séverine Michel, declares to subscribe for 460 new shares, each with a par value of EUR 25.- and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 11,500.- and - Ms Séverine Michel, present, declares to subscribe for 1 new share, with a par value of EUR 25.- and to fully pay it up by way of a contribution in cash of EUR 25.-.

The proxy of GLCP SISAL INVESTMENT L.P., after signature ne varietur by the proxyholder of GLCP SISAL INVESTMENT L.P. and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The cash contribution is evidenced to the undersigned notary by a banking blocking certificate (certificat de blocage).

Second resolution

The shareholders resolve to approve the issuance, by the Company, of 277,872 convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 6,946,800.- (the Convertible Bonds) to be governed by the terms and conditions adopted by the board of managers of the Company (the Terms and Conditions) and the shareholders undertake to vote their shares in the Company in favour of the conversion of the Convertible Bonds into shares of the Company in accordance with the Terms and Conditions.

Third resolution

The shareholders resolve to restate the articles of association of the Company as follows

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée under the name of JACKPOT 2, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of four (4) members, who need not be partners of the Company, two of whom shall be designated as class A managers and two, as class B managers.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers will be deemed as immediately ceased from the office as well and the meeting of partners shall be immediately convened to elect new managers.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by a class A manager and a class B manager, acting jointly at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

Decision of the board of managers shall be taken with the favorable vote of at least three (3) managers present or represented.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the managers present or represented at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by a class A manager and a class B manager, acting jointly.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of two managers acting jointly, one of whom must be a class A manager and one a class B manager, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss,

damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Any collective decisions in meeting or by written resolutions are only validly taken insofar as partners owing more than half of the Company's share capital adopt them.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Fourth resolution

The shareholders resolve to designate the managers of the Company as follows:

- Ms. Séverine Michel shall be designated as class A manager,
- Mr Paul Guilbert shall be designated as class A manager,
- Mr Stefan Oostvogels shall be designated as class B manager,
- Mr David Williams shall be designated as class B manager.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, she signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

JACKPOT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy,

ici dûment représentée par Mme Séverine Michel, gérante, ayant son adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

en vertu d'une procuration donnée à New Jersey, le 16 octobre 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. JACKPOT, S.à r.l. est l'associé unique de JACKPOT 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119 928 (la Société), constituée suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement de EUR 12.500,-, représenté par 500 actions ayant une valeur au pair de EUR 25,- chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 487.500,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 500.000,- par la création et l'émission de 19.500 actions nouvelles de la Société ayant une valeur au pair de EUR 25,- chacune; souscriptions et paiements;

2) approbation de l'émission de 277.872 obligations convertibles, pour une valeur au pair totale de EUR 6.946.800,-;

3) refonte complète des statuts de la Société; et

4) désignation des gérants de la Société comme appartenant à la catégorie A ou à la catégorie B.

IV. L'associée unique a ensuite adopté le résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 487.500,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 500.000,- par la création et l'émission de 19.500 actions ayant une valeur au pair de EUR 25,- chacune.

Souscription - Paiements

L'associée unique de la Société accepte les souscriptions suivantes et les paiements correspondants à affecter au capital social de la Société:

- JACKPOT, S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 19.039 actions nouvelles, ayant une valeur au pair de EUR 25,- chacune, et de libérer ces actions entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 475.975,-;

- GLCP SISAL INVESTMENT L.P., une limited partnership organisée par le Delaware Revised Partnership Act, enregistrée sous le numéro 4210958, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Séverine Michel, déclare souscrire à 460 actions nouvelles, ayant une valeur au pair de EUR 25,- chacune, et de libérer ces actions entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 11.500,-;

- Madame Séverine Michel, ici présente, déclare souscrire à une action nouvelle, ayant une valeur au pair de EUR 25,-, et de libérer cette action entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 25,-.

La procuration de GLCP SISAL INVESTMENT L.P., après signature ne varietur par le mandataire de GLCP SISAL INVESTMENT L.P. et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

L'apport en espèces est prouvé au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage émis par une banque.

Troisième résolution

Les associés décident d'approuver l'émission par la Société de 277.872 obligations convertibles rachetables, ayant une valeur au pair totale de EUR 6.946.800,- (les Obligations Convertibles), lesquelles seront régies par des conditions à adopter par le conseil de gérance de la Société (les Conditions des Obligations), et les associés s'engagent à exercer leur droit de vote afférant à leurs actions de la Société en faveur de la conversion des Obligations Convertibles en actions de la Société conformément aux Conditions des Obligations.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'adopter un nouveau texte de statuts pour la Société, comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JACKPOT 2, S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autres en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société, et dont deux seront désignés comme gérants de la catégorie A et deux comme gérants de la catégorie B.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants seront immédiatement considérés comme étant démissionnaires et l'assemblée générale des associés devra immédiatement être convoquée pour élire des nouveaux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B, agissant conjointement, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Toute décision du conseil de gérance ne sera prise valablement que si elle recueille le vote affirmatif d'au moins trois gérants présents ou représentés.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B, agissant conjointement.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B, ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Toutes décisions prises en assemblée ou par voie de résolution écrites seront valablement prises que si elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de désigner comme suit les gérants de la Société:

- Madame Séverine Michel est désignée en tant que gérant de la catégorie A;
- Monsieur Paul Guilbert est désigné en tant que gérant de la catégorie A;
- Monsieur Stefan Oostvogels est désigné en tant que gérant de la catégorie B; et
- Monsieur David Williams est désigné en tant que gérant de la catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparantes, celle-ci a signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, vol. 155S, fol. 79, case 3. – Reçu 4.875 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

A.-J.-J. Schwachtgen.

(116944.3/230/452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

WIMBLEDON FINANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 94.689.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(116642.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

DAIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(116656.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

TerraVia S.A., TRANSPORTS INTERNATIONAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.
R. C. Luxembourg B 25.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(116643.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

LINAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06085, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(116644.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

DAIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 84.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(116658.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

DESIFALDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.934.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(116664.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.
